

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [martineaud1-cssdn-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/bc924b1c1c42cecebbd47ff8)
<https://www.cadre21.org/membres/bc924b1c1c42cecebbd47ff8>

Date d'obtention : 2026-04-08 14:32:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto est une méthode pouvant servir aux intervenants scolaires ayant fait la formation en ligne ou en présence, afin d'accompagner les victimes de sextage et les élèves ayant partagé ou ayant en leur possession ce contenu. Elle décrit bien les étapes de quoi faire afin de bien accompagner et travailler en collaboration avec la police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais être mieux outillée afin d'intervenir auprès des élèves concernés. Je vais bien connaître les différentes étapes et pouvoir ainsi faire le tout dans un cadre légal. Ainsi, l'élève et sa famille pourra recevoir le support nécessaire convenablement. Je pourrai ainsi éviter le plus possible les conséquences physiques, psychologiques, sociales et légales.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais demander à voir le contenu pornographique. Assurer un filet de sécurité autour de la victime. Bien évaluer si l'acte est malveillant ou impulsif